DOSSIER QUALITÉ • DOCUMENT INSTITUTIONNEL

FORMATIONS DEUX-ROUES

Lieux et conditions de réalisation des formations deux-roues

ÉTABLISSEMENT	Auto École GTA
ADRESSE	15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve
N° D'AGRÉMENT	E1809300100
CATÉGORIES	A1 • A2 • AM
DOCUMENT	Support d'information destiné au public
DATE D'ÉDITION	28 septembre 2026

FINALITÉ DU DOCUMENT
Informer le public sur le lieu de réalisation des formations deux-roues et sur les conditions d'accès, d'accueil, de disponibilité et d'utilisation de la piste.

Document conçu pour être consulté à l'accueil, remis sur demande et utilisé en version numérique imprimable.

Référence : référentiel du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

SOMMAIRE

01 Objet du document
02 Formations concernées
03 Lieu de réalisation de la formation pratique
04 Adresse et accès au site
05 Organisation des rendez-vous
06 Horaires, créneaux et disponibilité de la piste
07 Conditions d’accueil sur le site
08 Conditions d’utilisation de la piste
09 Équipements et sécurité deux-roues
10 Information et mise à disposition du public
11 Traçabilité et éléments présentables lors de l’audit
12 Référence qualité

01 Objet du document

Le présent document décrit les lieux et les conditions de réalisation de la formation pratique aux catégories de permis à deux roues dispensées par Auto École GTA.

Il est destiné à informer les candidats sur le site utilisé pour les formations deux-roues, les modalités d'accueil et les conditions pratiques d'utilisation de la piste.

02 Formations concernées

Auto École GTA propose les formations deux-roues suivantes : • Catégorie AM • Catégorie A1 • Catégorie A2

Les objectifs pédagogiques et la durée de chaque formation sont définis dans les documents commerciaux, contractuels et pédagogiques remis au candidat.

03 Lieu de réalisation de la formation pratique

Les séances pratiques deux-roues sont réalisées sur le site suivant : **Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte.**

Les rendez-vous sont fixés directement sur la piste moto, au Parking visiteurs P2 du Parc des Expositions de Villepinte.

Le candidat se rend directement sur le site pour le début de sa séance, à l'horaire communiqué par l'établissement.

04 Adresse et accès au site

Adresse précise du site / piste :
Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte

Point de rendez-vous : directement sur la piste moto, Parking visiteurs P2 du Parc des Expositions de Villepinte.

Les indications pratiques nécessaires à l'accès au site sont communiquées au candidat avant la séance.

Temps de déplacement : environ 20 minutes en voiture depuis Auto École GTA, 15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve, hors aléas de circulation.

05 Organisation des rendez-vous

Les rendez-vous de formation deux-roues se font **directement sur la piste moto**.

Le candidat ne doit pas se présenter au préalable à l'agence Auto École GTA pour rejoindre la piste, sauf indication exceptionnelle communiquée par l'établissement.

Le candidat doit se présenter directement sur le site, à l'heure et au point de rendez-vous indiqués par l'établissement.

Le temps de déplacement entre l'établissement et la piste est d'environ **20 minutes en voiture**, hors aléas de circulation, entre Auto École GTA, 15 avenue Lénine, 93120 La Courneuve, et le Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte.

06 Horaires, créneaux et disponibilité de la piste

Les formations pratiques sont programmées sur les créneaux disponibles et compatibles avec les conditions d'utilisation du site.

Les horaires de formation sont communiqués au candidat par l'établissement. Les créneaux peuvent être adaptés en fonction des disponibilités du site, des contraintes d'organisation et des conditions de sécurité.

En cas de modification d'un rendez-vous, le candidat en est informé dans les meilleurs délais.

07 Conditions d'accueil sur le site

Le candidat est accueilli directement sur la piste moto au point de rendez-vous communiqué.

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière assure l'encadrement de la séance conformément aux règles applicables.

Le candidat reçoit les consignes nécessaires avant le début des exercices et doit respecter les règles de sécurité ainsi que les instructions de l'enseignant.

08 Conditions d'utilisation de la piste

L'utilisation de la piste est réservée aux activités autorisées dans le cadre de la formation et dans les créneaux attribués.

Le candidat doit respecter les consignes du responsable du site, de l'enseignant et les règles de sécurité applicables.

Il est interdit d'utiliser la piste ou les équipements mis à disposition en dehors des séances prévues ou sans autorisation.

Tout incident, dégradation, anomalie ou situation présentant un risque doit être signalé immédiatement.

09 Équipements et sécurité deux-roues

Le candidat doit utiliser les équipements de protection exigés pour la catégorie et la séance concernées.

Le véhicule et les équipements utilisés doivent être adaptés à la catégorie préparée et maintenus dans des conditions permettant la réalisation de la séance.

Le port des équipements de protection et le respect des consignes de sécurité sont obligatoires. L'enseignant peut interrompre une séance si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

10 Information et mise à disposition du public

Le présent document est tenu à la disposition du public au sein de l'établissement Auto École GTA et peut être remis ou consulté sur demande à l'accueil.

Une version numérique peut également être utilisée comme support d'information et être imprimée afin de permettre sa consultation par le public.

Les informations pratiques propres à chaque candidat (date et heure du rendez-vous, lieu de rendez-vous, pièces à prévoir et modalités particulières) sont communiquées individuellement avant la séance.

11 Traçabilité et éléments présentables lors de l'audit

Le présent document constitue le support d'information consacré aux formations deux-roues.

Selon les besoins de l'audit, l'établissement peut notamment présenter :
• le présent document ;
• les informations relatives à l'adresse du site ;
• les plannings de formation ;
• les informations communiquées aux candidats ;
• tout document permettant de justifier les conditions d'utilisation et les créneaux disponibles de la piste.

12 Référence qualité

Le présent support est établi pour répondre aux exigences du référentiel du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Il présente notamment le lieu de formation, son adresse, le temps de déplacement entre l'établissement et la piste, les modalités de rendez-vous et d'accueil, les conditions d'utilisation et les informations relatives à la disponibilité de la piste.

Établissement : Auto École GTA | **Agrément :** E1809300100
Piste : Parc des Expositions de Villepinte – Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte
Rendez-vous : directement sur la piste moto
Temps de déplacement : environ 20 minutes en voiture, hors aléas de circulation

Document institutionnel • Version en vigueur à la date d'édition